

Secteur :	Services financiers
Sous-secteur :	Assurance
Classification de l'industrie :	SIC 6351 Assurance garantie
Type de réserve :	Commerce transfrontières (Article 1404) Traitement national (Article 1405)
Palier de gouvernement :	Fédéral
Mesures :	31 U.S.C. § 9304
Description :	Les succursales de compagnies d'assurance étrangères ne sont pas autorisées à fournir des cautionnements pour les marchés du gouvernement américain.
Élimination progressive :	Néant